

BRAQUAGE SANGLANT DE LA ROSE

15 et 18 ans pour une "scène de guerre"



Les avocats de la défense, M^e Nicolas Berthier et Dominique Ramirez (de g. à d.), ont réclamé la juste peine. / PHOTO SOPHIE SPITERI

"Je n'avais aucune intention de tuer. Je demande pardon aux victimes, à mon père et à ma famille", a glissé Souleymane Diallo au terme des débats. "On est humains. On n'est pas des monstres", a plaidé à son tour, dans une ultime défense, Mounir Barrani. Deux heures plus tard, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône condamnait hier soir les deux hommes impliqués dans la fusillade de la Rose (13^e), le 28 novembre 2011, qui a coûté la vie à leur complice âgé de 32 ans, à des peines lourdes.

"Quant au sang de leur ami, il est sur les accusés!"

ME VIRGILE REYNAUD

18 ans de réclusion pour Diallo, 24 ans, l'homme à la Kalachnikov, celui qui contre toute raison a ouvert le feu sur les policiers. 15 ans pour Barrani, âgé de 25 ans, son complice.

Des peines dignes d'une "scène de guerre", comme l'avaient plaidé un peu plus tôt les avocats des victimes. M^e Virgile Reynaud, défenseur de deux des quatre policiers, avait dit l'audace des malfaiteurs. "Dans la voyoucratie, il y a quand même des règles. Quand on est pris, on se rend", a scandé l'avocat. Or les malfaiteurs ont tardé à reconnaître qu'ils n'auraient pas le dessus. "J'aurais pu plaider pour une veuve. J'aurais pu être l'avocat d'une famille en-

deuillée". Car un des policiers a bien reçu une balle de Kalachnikov, de calibre 7,62, mais par bonheur, elle n'a traversé que l'épaulette de son blouson sans le blesser. "Quant au sang de leur ami, il est sur les accusés!" insistera l'avocat. M^e Béatrice Manoukian, pour deux autres policiers, verra dans les faits reprochés aux accusés "quasi-ment des faits de terrorisme", "des tirs pour tuer". M^e Aude Vaissière, pour l'agent de sécurité qui, le premier, avait vu arriver les malfaiteurs, livrera la confiance de son client: "Je venais d'apprendre que j'allais être père et, couché par terre, je me suis dit que je ne connaîtrais jamais mon fils!" M^e Agnès Bouquin, au nom des employés du Brico Dépôt, réviendra sur le préjudice des victimes: "On est inégaux face au traumatisme". L'avocat général Daniel Mira a finalement réclamé 15 ans contre Barrani, 20 ans contre Diallo.

Dès lors, la défense s'est posée la question de la juste peine. M^e Nicolas Berthier, citant les Évangiles, s'interrogera sur "le prix du péché". Quant à M^e Dominique Ramirez, il évoquera ces mauvais conseillers que sont la "spirale" de la délinquance et l'influence du "quartier".

Pour le rêve avorté de "se faire 50 à 60 000 euros", deux jeunes ont conduit à la mort un de leurs amis. Ils ont aussi failli tuer quatre policiers qui ne faisaient que leur travail et les fidèles employés d'un supermarché.